

et basse justice, droit de chasse et de pêche, de traite avec les Sauvages, etc., etc.

Le 31 mai 1743, M. de Beaujeu succédait à M. de Gannes de Falaise à la lieutenance de roi des Trois-Rivières.

Cinq ans plus tard, en février 1748, M. de Beaujeu était admis à sa retraite.

Ni Mgr Tanguay, ni M. l'abbé Daniel ne donnent la date de la mort de M. de Beaujeu.

(À SUIVRE)

Pierre-Georges ROY.